

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020. AUTORISATION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher
M Braun à Mme Alhaitz
Mme Dumas à M Mangon
M Dubos à M Auffret
M Claudin à Mme Picard
M Alban à Mme Hanusse
Mme Baron à Mme Nardini
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020
Rendue exécutoire le : 13 février 2020
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020. AUTORISATION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est fortement engagée dans le soutien à la vie associative. Avec plus de 300 associations référencées sur la commune, l'accompagnement se matérialise par un soutien financier conséquent, ainsi que par la mise à disposition de ressources municipales (matériel, véhicules et salles municipales). L'ingénierie de projets et l'animation d'un réseau de partenaires, le forum des associations à chaque rentrée et les assises de la vie associative viennent enfin compléter la politique d'accompagnement de la vie associative.

Cette année, dans une logique de développement durable, la Ville a fait le choix de dématérialiser les procédures de demande de subvention pour la campagne 2019/2020. Toutes les associations ayant sollicité le service de la vie associative ont pu être accompagnées dans cette démarche. 150 demandes pour 103 dossiers ont été saisies en ligne.

Pour rappel, les subventions sont allouées en faveur :

- du socle de fonctionnement de l'association,
- de projet(s) d'action,
- du projet annuel correspondant au thème « actions en faveur d'un engagement éco-responsable en lien notamment avec le pacte concernant la lutte contre le plastique à usage unique et les déchets en général, (délibération DG19_086 du 25 septembre 2019) » retenu par la municipalité en 2020.

La municipalité a maintenu le financement des actions entrant spécifiquement dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

- d'investissement(s) spécifique(s).

Au cours du Conseil Municipal du 11 décembre 2019, la Ville a voté le Budget Primitif pour l'année 2020 et notamment l'enveloppe globale des subventions destinée aux différentes associations. La municipalité maintient son engagement financier auprès des associations, à hauteur de celui de 2019. Ce montant doit être affecté, après arbitrage, à chaque association qui a formulé une demande pour l'année 2020.

Le montant total des subventions 2020 tient compte de la subvention votée lors du dernier Conseil Municipal (DG19_150) et qui a fait l'objet d'un versement en début d'année 2020. Cette subvention concerne la FCPE pour sa participation au carnaval.

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la commune. Elles sont présentées dans une annexe distincte des associations bénéficiant d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

La Ville soutient également les associations qui souhaitent investir sur du matériel spécifique par l'octroi de subventions d'équipement.

Ces subventions seront imputées sur le compte 20421 du budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable des communes M14 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. Il est donc proposé de les amortir sur trois ans.

La Ville versera une subvention d'équipement aux associations suivantes en 2020 :

- Entente athlétique de Saint-Médard-en-Jalles : 5 000 € pour l'achat de matériel de musculation,

- ASSM : 9 500 € qui se répartissent ainsi :
 - 1 000 €, section gymnastique et trampoline, pour l'achat d'une piste de tumbling gonflable,
 - 3 000 €, section randonnée pédestre, pour l'achat de 25 détecteurs de victimes d'avalanches,
 - 1 500 €, section athlétisme, pour l'achat d'anémomètres,
 - 2 000 €, section taekwondo, pour l'achat de matériel électronique (plastrons, casques et logiciel),
 - 1 000 €, section judo, pour l'achat de matériel de musculation,
 - 1 000 €, section escrime, pour l'achat de matériel de protection,
 - Confluences : 1 300 € pour l'achat d'équipements destinés à l'aménagement de la terrasse et du garage des locaux de la Ruche,
 - Le Haillan-Saint Médard Tennis de Table : 500 € pour l'achat d'une table handisport,
 - Roller bug : 500 € pour l'achat de matelas de protection et de matériel de fixation,
 - Au fil de l'acte : 400 € pour l'achat d'une table de mixage et d'un amplificateur,
 - Bel Etoile : 500 € pour l'achat de matériel de spectacle,
 - Compagnie à coucher dehors : 1 500 € pour l'achat de matériel de sonorisation.
- Les subventions d'équipement ne seront versées aux associations qu'à réception de leurs factures d'achat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider le versement de ces subventions.

Il est enfin précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Mme Emmanuelle Alhaitz	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
M. Antoine Augé	Saint-Médard Rugby Club
Mme Françoise Hanusse M. Fabrice Demanes	ASCO
Mme Françoise Hanusse Mme Vanessa Dumas	Confluences
Mme Vanessa Dumas M. Fabrice Demanes	ESTRAN
M. Antoine Augé M. Jean-Louis Roucher	Association du Personnel Municipal
M. Arnaud Garnier	Football Club de St-Médard-en-Jalles (FCSMJ)
M. Jacques Mangon	Bordeaux Technowest
Mme Dahbia Rigaud	Entente athlétique Saint Médard Haltérophilie
M. Thierry Ouillade	Fêt'en Jalles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le montant de subvention à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexe.

Impute la dépense correspondante à l'article 6574 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

Impute la dépense correspondante à l'article 20421 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions d'équipement.

Décide d'amortir les subventions d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement des subventions d'équipement commencera sur l'exercice 2021 et finira sur l'exercice 2023.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 février 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon

Subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020		
		PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS ACTIONS			ACTION EN FAVEUR D'UN ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE	
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL													
MISSION LOCALE TECHNOWEST	2 995 275 €			X	X			36 006 €				36 006,00 €	
BORDEAUX TECHNOWEST	2 559 475 €			X				32 000 €	15 000 €			47 000 €	
TOTAL						0,00 €		68 006 €	15 000 €		0 €	83 006 €	0 €
CULTURE													
GESTES ET EXPRESSIONS	180 376 €		X	X		29 750,00 €		78 000 €	7 000 €			85 000 €	
ESTRAN	161 459 €		X	X	X	19 390,00 €		50 000 €	4 000 €			54 000 €	
TOTAL						49 140,00 €		128 000 €	11 000 €		0 €	139 000 €	0 €
LOISIRS ET VIE SOCIALE													
ASCO	436 789 €	X	X	X	X	46 602,50 €		128 000 €	400 €			128 400 €	
CONFLUENCES	773 907 €	X	X	X	X	69 072,50 €		195 500 €	6 800 €	1 200 €		203 500 €	1 300 €
APM ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL	255 700 €	X	X	X	X	23 065,00 €		64 460 €	1 580 €			66 040 €	
TOTAL						138 740,00 €		387 960 €	8 780 €	1 200 €		397 940 €	1 300 €
SPORT													
ASSM - ASSOCIATION SPORTIVE DE ST MEDARD EN JALLES	927 909 €		X	X	X	31 255,00 €		85 000 €	2 610 €			87 610 €	9 500 €
SAINT MEDARD RUGBY CLUB	442 900 €		X	X	X	31 500,00 €		80 000 €				80 000 €	
FOOTBALL CLUB DE ST MEDARD	474 450 €		X	X	X	18 900,00 €		54 000 €				54 000 €	
SAINT MEDARD BASKET CLUB	491 499 €		X	X	X	14 525,00 €		41 500 €	40 €			41 540 €	
TOTAL						96 180,00 €		260 500 €	2 650 €	0 €		263 150 €	9 500 €
TOTAL GENERAL						284 060,00 €		844 466 €	37 430 €	1 200 €		883 096 €	10 800 €

Subventions aux associations d'un montant inférieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE			SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020
		PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS		MATERIEL	ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT		
EDUCATION, FORMATION, INSERTION										
AJR (aide aux jeunes en recherche d'emploi)	42 000 €		X	X				1 200 €		1 200 €
COLLEGE F.MAURIAC FOYER	10 500 €							500 €		500 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CARRIE								1 250 €		1 250 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE LA GARENNE								750 €		750 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CERILLAN								525 €		525 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE GAJAC								800 €		800 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE HASTIGNAN								625 €		625 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE MONTAIGNE								525 €		525 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CORBIAC								525 €		525 €
FCPE FRANCOIS MAURIAC	680 €			X					450 €	450 €
INSUP FORMATION/APP	85 000 €							3 000 €		3 000 €
PEEP	1 300 €		X	X					650 €	650 €
TOTAL					450 €			9 700 €	1 100 €	10 800 €
ACTION SOCIALE, SANTE										
ADSB ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	510 €		X					200 €		200 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	87 850 €		X					500 €		500 €

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE			SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020	
		PERSONNEL	LOCAUX PONTUELS	LOCAUX PERMANENTS		MATERIEL	ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT			PROJETS ACTIONS
LES BLOUSES ROSES	321 250 €							200 €		200 €	
LES CLOWNS STETHOSCOPIES	263 000 €							300 €		300 €	
OASIS	213 100 €			X				1 500 €		1 500 €	
PRADO 33 (service d'aide à la personne)	283 452 €		X					3 500 €		3 500 €	
VIE LIBRE	5 900 €		X					200 €		200 €	
TOTAL								6 400 €	0 €	6 400 €	0 €
DEFENSE DES DROITS ET CAUSES											
CLCV (consommation logement et cadre de vie)	374 090 €		X	X			X	500 €		500 €	
COMITE D'ENTENTE D'ASSOCIATION D'ANCIENS COMBATTANTS	2 250 €			X				1 500 €		1 500 €	
FLOCON A LA VAGUE	8 000 €								1 500 €	1 500 €	
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie)	8 720 €		X	X				500 €	600 €	1 100 €	
LOTISSEMENT LE MOULIN DE CAUPIAN	14 517 €		X				X	400 €		400 €	
LOTISSEMENT LE PRE DE GAJAC	3 350 €		X				X	400 €		400 €	
LOTISSEMENT VILLAGEXPO	1 840 €			X			X	300 €	300 €	600 €	
VELO CITE	270 263 €							900 €		900 €	
TOTAL								4 500 €	2 400 €	6 900 €	0 €
ECONOMIE ET DEVELOPEMENT LOCAL											
CLUB D'ENTREPRISES	24 235 €		X				X		1 000 €	1 000 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE			SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020	
		PERSONNEL	LOCAUX PONTUELS	LOCAUX PERMANENTS		MATERIEL	ACOMPTE + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT			PROJETS ACTIONS
SMAAC St Médard Association Artisans et Commerçants	6 000 €				X				2 200 €	2 200 €	
COOP ALPHA ET COOP&BAT	816 815 €							2 000 €		2 000 €	
TRANSTECH	9 762 €								2 750 €	2 750 €	
TOTAL					0 €			2 000 €	5 950 €	7 950 €	0 €
CULTURE											
ACCORDS ET A CORDES	16 840 €		X						1 500 €	1 500 €	
ADRIA	35 206 €		X						18 000 €	18 000 €	
AU FIL DE L'ACTE	8 090 €		X	X				400 €	600 €	1 000 €	400 €
BEL'ETOILE	9 200 €		X					200 €	200 €	400 €	500 €
CANTEJALLES	6 000 €		X	X				1 000 €		1 000 €	
CHORESylvaine	9 300 €		X	X				200 €	700 €	900 €	
CINEMA DE PROXIMITE (ACPG)	201 430 €							2 300 €		2 300 €	
COMITE DE JUMELAGE	41 610 €		X	X				200 €	7 450 €	7 650 €	
COMPAGNIE A COUCHER DEHORS	63 773 €		X	X				3 000 €	1 400 €	4 400 €	1 500 €
COMPAGNIE C'EST PAS COMMUN	22 615 €		X						1 000 €	1 000 €	
FET EN JALLES	32 700 €		X	X					1 500 €	1 500 €	
GIVB (GROUPE D'INTERVENTION VOCAL BASIC)	42 000 €		X	X				2 000 €	750 €	2 750 €	
LA CLE DES CHANTS	6 070 €			X				150 €	350 €	500 €	
MATIERE COULEUR	2 165 €			X				150 €	100 €	250 €	
PATRIMOINE SAINT MEDARD	5 730 €		X	X				1 000 €	1 000 €	2 000 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020	
		PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS ACTIONS			ACTION EN FAVEUR D'UN ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE
ASSOCIATION DE PECHE – LES MOULINS DE ST MEDARD	18 000 €		X		X			600 €			600 €	
BADMINTON CLUB	29 510 €		X		X			1 500 €			1 500 €	
BORDEAUX BOMBERS FOOT AUSTRALIEN	12 350 €		X		X			1 000 €	205 €		1 205 €	
BOWLING CLUB DES JALLES	17 700 €		X					600 €	400 €		1 000 €	
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE PETANQUE	13 000 €		X	X	X			200 €			200 €	
COCHS	39 000 €		X		X			1 500 €			1 500 €	
COLLEGE F.MAURIAC SPORT	4 700 €				X			500 €			500 €	
CORPS A COEUR	20 000 €		X		X			1 500 €	405 €		1 905 €	
ENTENTE ATHLETIQUE ST MEDARD ALTHEROPHILIE	101 250 €				X			16 000 €	500 €		16 500 €	5 000 €
FOXES FOOTBALL AMERICAIN	4 400 €				X			300 €	200 €		500 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST MEDARD	78 570 €		X		X			700 €			700 €	
HOCKEY CLUB DES JALLES	13 600 €							400 €			400 €	
JUDO CLUB SAINT MEDARD	37 400 €		X		X			1 500 €			1 500 €	
LA BALLE AU PIED – LES COPAINS D'ABORD	29 605 €		X		X			4 000 €		925 €	4 925 €	
LE HAILLAN ST MEDARD TENNIS DE TABLE	36 630 €		X		X			1 500 €			1 500 €	500 €
LES VIEUX CRAMPONS DE LA JALLES	20 305 €								300 €		300 €	
MAGUDAS SPORT	3 550 €				X			350 €			350 €	
PAINTBALL SPORTIF GIRONDE	1 168 €								500 €		500 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	BUDGET PREVISIONNEL 2020	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2020	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020
		PERSONNEL	LOCAUX PONTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTE + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS ACTIONS		
ROLLER BUG	235 795 €			X	X	7 161 €	20 000 €	690 €		20 690 €	500 €
SAINTE MEDARD AEROMODEL CLUB	7 692 €			X	X		400 €			400 €	
SAINTE MEDARD ARCHERS DES JALLES	51 800 €		X	X	X		13 000 €	30 €		13 030 €	
SAINTE MEDARD HANDBALL CLUB	118 600 €		X	X	X		17 000 €			17 000 €	
SUD MEDOC ORIENTATION GIRONDE	41 495 €		X				500 €	50 €		550 €	
TEAM ST MEDARD	3 560 €						200 €	100 €		300 €	
TENNIS CLUB HASTIGNAN	18 500 €		X		X		700 €			700 €	
UNION CYCLISTE ST MEDARD LE HAILLAN	17 500 €				X		1 200 €			1 200 €	
USEP CORBIAC	3 424 €						300 €		200 €	500 €	
USEP HASTIGNAN	2 145 €		X		X		300 €			300 €	
TOTAL						7 161 €	87 250 €	3 380 €	1 125 €	91 755 €	6 000 €
TOTAL GENERAL						7 611 €	138 500 €	50 030 €	1 475 €	190 005,00 €	8 400 €



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_007
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_007-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20200211-DG20_007-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
<i>nom de original:</i>		
DG20_007.pdf	application/pdf	3600994
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3600994

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h49min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h49min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h49min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h50min07s	Reçu par le MI le 2020-02-13